

## Instructrice / Instructeur des autorisations d'urbanisme

---



### Synthèse de l'offre

---

<b>Employeur :</b>	CDC USSES ET RHONE (CCUR)
<b>Grade :</b>	Adjoint administratif territorial
<b>Référence :</b>	O07419076753
<b>Date de dépôt de l'offre :</b>	23/07/2019
<b>Type d'emploi :</b>	Emploi permanent
<b>Temps de travail :</b>	Complet
<b>Durée :</b>	35h00
<b>Nombre de postes :</b>	1
<b>Poste à pourvoir le :</b>	11/09/2019
<b>Date limite de candidature :</b>	11/08/2019

### Lieu de travail :

---

<b>Département du lieu de travail :</b>	Haute-Savoie
<b>Lieu de travail :</b>	35 Place de l'Eglise 74270 FRANGY

### Détails de l'offre

---

<b>Grade(s) :</b>	Adjoint administratif territorial Adjoint adm. principal de 2ème classe Adjoint adm. principal de 1ère classe
<b>Famille de métier :</b>	Urbanisme et aménagement
<b>Métier(s) :</b>	Instructrice / Instructeur des autorisations d'urbanisme

#### Descriptif de l'emploi :

Au sein de la Communauté de Communes Ussets et Rhône (26 communes - environ 20 000 habitants), sous l'autorité du responsable de service ADS : Instruction des autorisations d'urbanisme. Information, conseil auprès des élus et des pétitionnaires.

#### Profil demandé :

- Expérience en instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme
- Autonomie et organisation
- Capacité d'analyse des demandes et des documents d'urbanisme
- Maîtrise de l'outil informatique et des différents logiciels

- Qualités rédactionnelles et relationnelles
- Sens du travail en équipe
- Volontaire en terme de formation (législation en évolution constante)

**Mission :**

- 1- Instruire les déclarations et demandes d'autorisation d'urbanisme :
  - Lire et analyser différents types de plans et documents d'urbanisme ;
  - Vérifier la complétude et la conformité des demandes et déclarations d'urbanisme ;
  - Appréhender un projet sur le terrain ;
  - Lancer les consultations et synthétiser les avis des gestionnaires et personnes publiques consultées ;
  - Suivre et appliquer les évolutions réglementaires ;
  - Proposer aux élus compétents une décision technique aux demandes d'autorisations et de certificats d'urbanisme ;
  - Rédiger les actes de procédures et les propositions de décision répondant au travail technique du service.
- 2- Accueillir, informer et conseiller les élus, les pétitionnaires et le public :
  - Accueillir sur rendez-vous le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage ;
  - Expliquer le cadre réglementaire et les procédures spécifiques à l'instruction des autorisations d'urbanisme ;
  - Ecouter et conseiller les demandeurs sur la faisabilité du projet, les démarches à suivre, les documents nécessaires à leur demande ;
  - Conseiller et orienter vers les services compétents le cas échéant.
- 3 -Participation ponctuelle aux missions du service planification du pôle Urbanisme et Aménagement du Territoire :
  - Assistance dans le cadre des procédures d'élaboration des PLU intercommunaux (contribution à la rédaction du règlement, des orientations d'aménagement et de programmation sectorielles ou thématiques) ;
  - Assistance dans le cadre des procédures d'évolution des documents d'urbanisme (contribution aux modifications du règlement, des orientations d'aménagement et de programmation sectorielles ou thématiques) ;
  - Contribution au suivi de la consommation foncière et de la production de logements.

**Contact et informations complémentaires :** - Rémunération : TBI + RIFSEEP - Octroi de titres-repas - Adhésion CNAS après 6 mois de services - Participation employeur contrats prévoyance et complémentaire santé labellisé. Envoyer lettre de motivation + CV à Monsieur le Président de la CCUR 24 Place de l'Orme 74910 SEYSSEL. Possibilité d'envoyer les candidatures par mail : [rh@cc-ur.fr](mailto:rh@cc-ur.fr)

**Téléphone collectivité :** 04 50 56 15 30

**Adresse e-mail :** [rh@cc-ur.fr](mailto:rh@cc-ur.fr)

**Lien de publication :** [www.usses-et-rhone.fr](http://www.usses-et-rhone.fr)

**Travailleurs handicapés :**

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.